

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 4 SEPTEMBRE 2013

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR et Lucienne HAAS, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** MM. Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire, donne procuration à Lucienne HAAS, adjointe au Maire, Eric HUBERT, conseiller municipal, donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire, Claude LINDNER, Jean-Michel STEPHAN et Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal, donne procuration à Alfred SCHMITT, conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL, DGS.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Christian KLIPFEL qui a convalidé en justes noces.

## 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

### → Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2013

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 3 juillet 2013 le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU), l'avait autorisé à signer la convention à intervenir avec le garage VINCENT pour la gestion d'une fourrière automobile et adopté les tarifs. Ces tarifs sont définis par arrêté ministériel et deux d'entre eux, présentés en conseil municipal, n'étaient pas conformes à l'arrêté du 21 mai 2013 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié. Il s'agit de l'enlèvement voitures particulières 115,10 € (au lieu de 110€) et de la garde journalière voitures particulières 6,10 € (au lieu de 4,60 €).

Jean-Laurent VONAU, absent excusé, a fait savoir qu'il s'abstient également pour le vote de cette rectification.

Il propose au conseil municipal l'approbation du compte rendu du conseil municipal suite à cette rectification.

Suite à cette modification, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Paul BOISSARIE), approuve le compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2013.

### → Différentes réunions et manifestations

#### 04.07.2013

- expertise des joints des fenêtres du pôle des services
- rencontre avec Monsieur MORTIER, Président du tennis-club

#### 10.07.2013

- rencontre avec les responsables des supermarchés MATCH
- Madame la Sous-préfète a convié les Maires à La Saline pour un rappel de leur rôle de police de l'urbanisme. Les représentants de l'Etat (Mme ZIANE du pôle juridique de la préfecture et Mme GRANDJEAN de la Direction Départementale des Territoires) ont précisé aux Maires que ces derniers agissaient au nom de l'Etat quant au contrôle du respect du code de l'urbanisme : demande d'un permis de construire ou déclaration préalable lors d'une construction ou d'une modification d'un bâtiment, respect de la procédure, conformité de la construction réalisée par rapport à l'autorisation obtenue. Ils leur ont aussi rappelé leur obligation de dresser procès-verbal s'ils ont connaissance d'une telle contravention, en ayant pris soin, toutefois, de tenter une régularisation à l'amiable avec le contrevenant. Tout procès-verbal doit ensuite être transmis aux services de l'Etat et au procureur

#### 11.07.2013

- réunion publique du SCOTAN à La Saline de Soultz-sous-Forêts

### **12.07.2013**

- réunion de lancement des travaux autour du Sonnenhof et d'accès au Bruehl qui ont démarré le 19 août 2013
- réunion pour faire le point sur le plan d'ensemble et le plan d'action du Jardin de la Saline pour élaborer un livrable pour la fin de l'année. Une importante partie de ce projet de ré-urbanisation a été classée en zone de servitude de projet dans le PLU. Cette zone devra donc être dotée d'un document d'urbanisme opposable, une feuille de route, pour pouvoir être aménagé. Cette feuille doit obligatoirement intégrer l'évolution du supermarché, élément central du futur pôle commercial. Le plan d'action à court terme est donc centré sur la réimplantation de la station-service et l'obtention de certitudes auprès du Directeur Général de Match quant à l'avenir du magasin de Soultz-sous-Forêts.
- rencontre avec M. BRUCKER concernant l'abri de jardin rue François-Antoine Philbert
- rencontre avec M. et Mme MULLER (Saint-Honoré)
- réunion de la commission des travaux pour les travaux du carrefour et de la rue du Docteur Deutsch – point à l'ordre du jour
- réunion de la commission de sélection des offres (titulaire marché voirie) – point à l'ordre du jour

### **13.07.2013**

- festivités de la Fête Nationale

### **14.07.2013**

- apéritif concert à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire des activités de l'AMROF (Les Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt) et inauguration de l'exposition d'été « Un siècle d'école en Alsace de 1870 à 1970 » à la Maison Rurale de l'Outre-Forêt

### **15.07.2013**

- examen de la situation des bassins de rétention du Hubweg suite à la situation créée par les glissements de terrain qui altèrent le fonctionnement de cette infrastructure avec le Président du SICTEU et Christian WAGNER. Un premier terrassement a été effectué afin de prévenir le dysfonctionnement en cas d'intempéries

### **16.07.2013**

- signature de l'acte d'achat du terrain de la SIBAR

### **18.07.2013**

- le Président du Syndicat Mixte a organisé une réunion avec les différentes associations utilisant le gymnase du collège pour leur faire part du planning de la première tranche des travaux de rénovation

### **19.07.2013**

- concert d'orgue à l'église protestante

### **22.07.2013**

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Soultzerland – à l'ordre du jour de cette séance : décisions relatives à la prescription de la procédure de la modification et aux modalités de financement du PLU, fixation du loyer du nouvel accueil périscolaire et du RAM à Soultz-sous-Forêts, décision concernant l'acquisition d'un photocopieur pour le RAM, choix de l'exploitant et discussion relative à la mise en place d'un loyer pour la micro-crèche, désignation des membres du comité de pilotage pour l'espace Info Energie et divers informations aux créances éteintes et décisions concernant des admissions en non-valeur

### **26.07.2013**

- réunion du Syndicat Mixte du collège pour l'attribution des travaux du gymnase

### **29.07.2013**

- réunion de la commission communale des impôts directs (CCID)

### **30.07.2013**

- réunion de concertation pour l'aménagement du giratoire RD 264/170 – Retschwiller – point à l'ordre du jour

### **31.07.2013**

- rencontre avec une délégation de parents d'élèves pour évoquer l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. Ils ont rappelé que la majorité d'entre eux plébiscitait le samedi matin et non le mercredi matin. La démarche retenue :
  1. les parents d'élèves organisent une réunion avec leurs homologues de la communauté de communes du Soultzerland pour essayer de dégager une position commune, notamment quant au choix de la demi-journée supplémentaire
  2. le Maire initie une démarche similaire auprès des élus des communes de la communauté de communes
  3. une réunion de la commission scolaire et de la commission des associations réunies, complétée par tous les présidents d'associations de Soultz-sous-Forêts va être organisée par la mairie pour voir dans quelle mesure le monde associatif pourrait intervenir dans l'organisation de l'animation des plages de fin de journée

Par ailleurs le Maire rappelle que le périscolaire à Soultz-sous-Forêts fonctionne du lundi au samedi et propose des activités en continu.

Malgré toutes ces activités, le Maire fait part à l'assemblée que le marché trimestriel du 11 septembre 2013 se déroulera encore rue des Barons de Fleckenstein, compte tenu des travaux dans la rue du Docteur Deutsch et de la déviation mise en place. Par contre, sur proposition du Maire, le conseil municipal est favorable à la migration du marché trimestriel rue du Frohnacker de manière définitive à compter de décembre 2013

### **02.08.2013**

- inauguration de l'exposition « Les forages à Pechelbronn : de la tanière manuelle aux forages modernes... » à la maison des énergies à Merckwiller

### **05.08.2013**

- rencontre avec M. MORELLI, pharmacien
- réunion de la commission des travaux avec visite des chantiers – points à l'ordre du jour

### **06.08.2013**

- première réunion avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale et la SOCOTEC pour l'établissement du document unique d'évaluation des risques

### **07.08.2013**

- rencontre avec Daniel HOELTZEL concernant la pièce de théâtre du festival des Tradi'sons de Noël
- réunion préalable au démarrage des travaux du carrefour RD 264/28/52 et le tronçon rue du Docteur Deutsch
- rencontre avec M. et Mme SCHLAGDENHAUFEN (BAGARIC) concernant les travaux du Jardin de la Saline (jonction entre la rue de la Saline et la rue de la Gare) – point à l'ordre du jour

### **09.08.2013**

- réunion de concertation avec les Présidents de la communauté de communes et de l'Office du tourisme : l'office du tourisme devait fermer ses portes du 26 août 2013 au 15 septembre 2013 en raison des congés annuels de l'agent. Vu que la fréquentation en arrière-saison est importante, un agent contractuel a été embauché pour le remplacement durant cette période. La charge salariale est d'environ 1 200 €

- réunion plénière de la commission d'arrondissement pour la sécurité de Wissembourg relative aux établissements recevant du public pour l'examen de dossiers d'autorisation de construire ; à l'ordre du jour la rénovation du gymnase du CES
- passage du jury du fleurissement pour le concours local

Le jury du fleurissement a parcouru Soultz-sous-Forêts et Hohwiller à la recherche des plus belles compositions et décorations florales. Ernest ROTT précise que ce sont très souvent les mêmes personnes qui, d'année en année, fleurissent leurs maisons. Le jury a constaté une baisse globale du fleurissement ; le Maire propose de mener une réflexion pour trouver de nouvelles méthodes pour accompagner les particuliers à fleurir.

Le jury du fleurissement propose le palmarès suivant :

### **SOULTZ-SOUS-FORETS**

Hors concours : M. et Mme Eric SCHIMPF – 51, rue de Lobsann

1 <sup>er</sup> prix : M. et Mme Gérard LINCK – 12, rue du Frohnacker	100 €
2 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Christian GRIES – 5, rue des Barons de Fleckenstein	75 €
3 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Didier KLEIN – 18a, rue de Pechelbronn	55 €
4 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Joël MESSMER – 34, rue du Docteur Deutsch	45 €
5 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Luc JAMBOIS – 23a, rue des Vignes	40 €
6 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Denis LOISON – 17, rue de Lobsann	30 €
7 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Von HELMERSEN – 11, rue du Frohnacker	30 €
8 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Armand HEILMANN – 39a, rue du Frohnacker	30 €
9 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Paul RUBY – 46, rue du Frohnacker	30 €
10 <sup>e</sup> prix : Mme Marthe UNGERER – 10, rue de Marienbronn	30 €

### **HOHWILLER**

1 <sup>er</sup> prix : M. et Mme Ernest PHILIPPS – 18, rue de Reimerswiller	100 €
2 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Siegfried MEINHARTH – 2, rue des Jeunes Vignes	75 €
3 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Georges JAEGER – 28, rue Principale	55 €
4 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Samuel BOSSERT – 37a, rue Principale	45 €
5 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Freddy BOSSERT – 37, rue Principale	40 €
6 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Pierre KOCHER – 6, rue de Hoffen	30 €
7 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Christophe SCHINI – 12, rue de Reimerswiller	30 €
8 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Christian CULLMANN – 42, rue Principale	30 €
9 <sup>e</sup> prix / M. et Mme Werner BOSSERT – 30, rue Principale	30 €
10 <sup>e</sup> prix : M. et Mme Jean Georges GORGUS – 48, rue Principale	30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce classement.

### **12.08.2013**

- démarrage des travaux rue du Docteur Deutsch

### **14.08.2013**

- rencontre avec les riverains de la voie privée rue de Lobsann (autour de l'ancien cabinet de radiologie) – point à l'ordre du jour

### **18.08.2013**

- grand prix cycliste de Soultz-sous-Forêts organisé par le VCNA

- concours de labours et course de tracteurs-tondeuses lors de la ferme ouverte de l'EARL SCHIELLEIN à Merwiller-Pechelbronn

#### **19.08.2013**

- lancement du chantier des travaux d'aménagement autour du Sonnenhof
- entrevue avec la journaliste des DNA pour le lancement du livre sur Rosentritt et la Saline de Soultz-sous-Forêts écrit par Jean-Claude STREICHER et qui vient de paraître. Il sera en librairie fin août

#### **21.08.2013**

- réception partielle du pôle scolaire et de la petite enfance

#### **22.08.2013**

- rencontre entre le Maire, Monsieur le Curé, le Président et les membres du conseil de fabrique, concernant le terrain derrière le presbytère catholique. Il s'agit d'une part de remettre en état le terrain suite aux dommages causés par les entreprises du chantier du pôle scolaire et de la petite enfance et d'autre part de mettre en œuvre les engagements de la commune suite à la cession et mise à disposition de terrains pour le pôle scolaire et de la petite enfance et le chemin cyclo piétonnier. Un premier schéma permettant de donner une nouvelle image à cet espace a été élaboré – point à l'ordre du jour
- rencontre avec Mme LECOUFFE concernant le CCAS

#### **24/25/26.08.2013**

- kirwe à Soultz-sous-Forêts avec animations

#### **26.08.2013**

- rencontre avec les forains de la kirwe qui ont souhaité une révision à la baisse des droits de place. Comme les tarifs sont votés par le conseil municipal, ils ont payé l'intégralité cette année mais sollicitent une révision des tarifs pour les années à venir.

Un tour de table a été fait auprès des communes avoisinantes pour connaître le tarif des attractions, et il en sort que malgré un gel des tarifs depuis plusieurs années, les tarifs à Soultz-sous-Forêts sont, aujourd'hui, très nettement supérieurs aux tarifs des autres communes, alors qu'en 2008 et 2009 Soultz-sous-Forêts était dans la bonne moyenne. Le Maire présente au conseil municipal le tableau comparatif des prix des différentes attractions et propose :

1. d'organiser une réunion avec les forains
2. compte tenu d'une météo défavorable cette année, d'accorder une réduction de 20% sur les droits de place payés en 2013 à valoir sur les droits de place 2014
3. de revoir les tarifs des attractions pour 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions.

#### **28.08.2013**

- passage de la commission de sécurité au pôle scolaire et de la petite enfance : avis défavorable vu que les travaux n'étaient pas terminés, et notamment les différents préaux

#### **03.09.2013**

- rentrée des classes - effectifs école maternelle : 142 élèves et école élémentaire 195 élèves. Ces derniers seront accueillis dans les nouveaux locaux

#### **04.09.2013**

- inscriptions des élèves à l'école municipale de musique

## 2. PROJETS ET TRAVAUX

### ➔ Pôle scolaire et de la petite enfance

- **Déclarations de sous-traitance**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire de deux déclarations de sous-traitance pour le pôle scolaire et de la petite enfance :

- **Lot 05 – Etanchéité/Couverture/Zinguerie**

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SARL WIEDEMANN & FILS/Gries, sous-traitant de 1er rang de l'entreprise RIED ETANCHE, titulaire du lot 05 – Etanchéité/Couverture/Zinguerie, a fait parvenir une déclaration de sous-traitance au profit de l'entreprise ALSACE COUVERTURE INNOVATION SARL/Strasbourg, sous-traitant de 2<sup>ème</sup> rang. Le montant maximum à verser par paiement direct par le sous-traitant de 1<sup>er</sup> rang au sous-traitant de 2<sup>ème</sup> rang s'élève à 26 090 € HT (31 203,64 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette sous-traitance et autorise le Maire à signer l'acte spécial à intervenir.

- **Lot 08 – Cloisons/Doublages/Faux-Plafonds**

L'entreprise CILIA/Marckolsheim titulaire du lot 09 – Cloisons/Doublages/Faux-Plafonds a fait parvenir une déclaration de sous-traitance au profit de M. Gilles FUSEAU, auto entrepreneur de Strasbourg pour la dépose partielle des faux-plafonds. La commande étant inférieure à 600 € TTC, le paiement direct n'a pas lieu d'être.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette sous-traitance et autorise le Maire à signer l'acte spécial à intervenir.

- **Avenants**

- **Avenants n° 2, 3 et 4 au lot 09 - Menuiserie intérieure**

Le Maire informe le conseil municipal que la maîtrise d'œuvre a fait parvenir trois avenants au lot 09 – Menuiserie intérieure émanant de l'entreprise HUNSINGER :

1. **Avenant n° 2** d'un montant de 4 429 € HT (5 297,08 € TTC) concernant la fourniture et pose de 3 tableaux pivotants sur roulettes et 1 tableau mobilité verticale.

Cet avenant représente une augmentation de 2,19 % par rapport au marché de base

2. **Avenant n° 3** d'un montant de 3 270 € HT (3 910,92 € TTC) concernant la fourniture et pose d'une façade de placard à porte battante au rez-de-chaussée sous escalier (communauté de communes)
3. **Avenant n° 4** d'un montant de 2 720 € HT (3 253,12 € TTC) concernant la fourniture et pose de placard à façades battantes dans la bibliothèque au 1<sup>er</sup> étage (commune)

Les avenants n° 3 et 4 d'un montant total de 5 990 € HT (7 164,04 € TTC) représentent une augmentation de 2,97 % par rapport au marché initial.

L'ensemble des avenants (n° 1 à 4) pour le lot 09 – Menuiserie Intérieure représente une augmentation de 24 528 € HT, soit 12,14 % par rapport au marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avenants n° 2,3 et 4 et autorise le Maire à les signer avec l'entreprise.

### ➔ Carrefour RD 264/28/52 et tronçon rue du Docteur Deutsch : travaux, dispositions circulation

Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 15 mai 2013, a attribué les travaux du lot n° 1 – Voirie à l'entreprise GCM de Bouxwiller pour un montant de 168 168,50 € HT, dont 105 545,50 € HT à charge de la commune.

Au cours des discussions avec l'entreprise, il s'est avéré que le scénario de mise en œuvre proposé comportait le barrage complet de la rue et carrefour en alternat avec fin des travaux à mi-octobre. Par contre l'offre de départ de la Société TRABET, classée en deuxième position lors de l'ouverture des plis, prévoyait les travaux avec circulation en alternat pour un coût de 189 684€ HT dont 117 444 € HT pour la commune.

La maîtrise d'œuvre a pris contact avec l'ensemble des soumissionnaires pour demander confirmation de leur offre, circulation alternée ou barrage complet. L'entreprise GCM a confirmé le scénario avec barrage complet de la rue et carrefour en alternat, les autres soumissionnaires, dont l'entreprise TRABET confirment leur offre avec un scénario à l'alternat. La commission de sélection des offres a donc finalement retenu l'entreprise TRABET pour ces travaux qui ont débuté le 12 août 2013.

Le Maire demande au conseil municipal de valider le choix de la commission de sélection des offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission de sélection des offres et attribue le lot 1 – Voirie à l'entreprise TRABET/Haguenau.

### → Jardin de La Saline

- **Voirie autour du Bruehl – échange de terrains**

Le Maire informe le conseil municipal que l'aménagement de la liaison entre la rue de la Saline et la rue de la Gare nécessite d'empiéter sur la propriété BAGARIC. A noter que la voirie actuelle se situe déjà, pour une petite partie, sur cette propriété. Après avoir pris contact avec les propriétaires, ceux-ci sont disposés à échanger une partie de terrain contre une partie de terrain de la propriété GRUNEWALD qui est en cours d'acquisition par la commune. L'ordre de grandeur des parcelles en cause est, respectivement, d'environ 68 m<sup>2</sup> et 79 m<sup>2</sup>. Un procès-verbal d'arpentage précis devra être établi par un géomètre.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette possibilité d'échange de terrain et sur la prise en charge des frais d'arpentage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cet échange de terrains et de faire établir un procès-verbal d'arpentage avec frais partagés par les deux échangistes.

- **Tableau de bord des travaux**

Le Maire fait part à l'assemblée que les travaux ont débuté le 19 août 2013. La voirie provisoire vers la rue de la Gare est terminée depuis fin août et les réseaux secs seront posés pour le 15 septembre pour permettre le bon déroulement du vide-greniers. La fin des travaux est prévue pour fin novembre.

Le Maire propose un coloris RAL vert pour les lampadaires, proposition acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

### → Complexe sportif

Le Maire rend compte de l'état d'avancement de la rénovation du gymnase du collège :

- les travaux ont débuté le 19 août et comprennent la toiture, l'isolation, le chauffage et la mise aux normes de l'électricité
- le planning prévoit la réutilisation du gymnase début novembre et la fin des travaux fin novembre
- tous les clubs touchés ont pu être relogés : le HBCSK à Wissembourg, le tennis à Hoffen et le badminton à Betschdorf.

Il reste à régler la question des élèves du collège, du ressort de l'établissement et du syndicat mixte.

Le deuxième acte de ces travaux sera l'extension de ce gymnase, prise en compte par la commune sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte avec dépôt du permis de construire pour le 15 septembre 2013. Cette extension comprendra au rez-de-chaussée le dojo avec espace spectateurs et un espace de convivialité, le premier étage comprendra le hall d'accueil et des vestiaires. Les plans de la demande de permis de construire ont été projetés à l'assemblée.

### → Liaison rue du Frohnacker/rue de Seltz

Le Maire rappelle que l'entreprise HEIBY & Fils de Sultz-sous-Forêts a fait parvenir un devis pour la remise en état du chemin appartenant à la commune qui comprend la fourniture et mise en place de concassé 0/32 pour la stabilisation des accotements, la réalisation d'un enduit bicouche avec nettoyage avant enduit et après gravillonnage. Le devis s'élève à 6 110 € HT (7 307,56 € TTC) et le conseil municipal avait donné un accord de principe pour la remise en état sous réserve de vérification par la commission des travaux.

La commission des travaux s'est rendue sur place et est favorable à cette remise en état du chemin dans la partie communale comme proposée par l'entreprise HEIBY.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux par l'entreprise HEIBY de Soultz-sous-Forêts pour un montant de 6 110 € HT (7 307,56 € TTC).

### → **Eclairage public rue Kupfersmatt : choix des luminaires**

Le Maire informe le conseil municipal que la Société ECOTRAL, assistant à maîtrise d'ouvrage, avait fait une étude sur la rénovation de l'éclairage public à Soultz-sous-Forêts. Cette étude concerne plusieurs rues dont la rue Kupfersmatt dont les lampadaires sont en très mauvais état, rouillés à la base et équipés d'une source à vapeur de mercure. Ces sources vont être retirées du marché en 2015.

Cette rue a une longueur de 160 mètres et comprend actuellement 5 ouvrages de 4,50 mètres munis d'un luminaire de style 4 faces.

Pour le renouvellement, ECOTRAL propose la fourniture et pose de 6 ouvrages de 4,50 mètres équipés d'une source LED, avec des travaux de génie civil dans cette rue.

La commission des travaux s'est rendue sur place et propose la mise en place de luminaires identiques à ceux de la rue Meissacker.

A la demande de Dominique STOHR pour un éclairage alternatif, le Maire propose de solliciter les entreprises pour une proposition pour moduler l'intensité de l'éclairage.

Une demande de subvention sera également faite auprès du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la rénovation de l'éclairage public de la rue Kupfersmatt et autorise le Maire à lancer la mise en concurrence.

### → **Terrain derrière le presbytère catholique appartenant au Conseil de Fabrique**

Un devis a été demandé à l'entreprise HEIBY & Fils de Soultz-sous-Forêts pour les travaux de remise en état du terrain derrière le presbytère catholique, suite à la création de la liaison cyclopiétonne et des travaux du pôle scolaire et de la petite enfance.

Le devis est décomposé comme suit :

- 4 840 € HT pour des travaux de remise en état du terrain après le chantier (compte prorata entreprises)
- 1 646 € HT pour des travaux de démolition et préparation (à charge de la commune)
- 7 512 € HT pour des travaux de clôtures et divers (à charge de la commune)
- 7 916 € HT pour des travaux paysagers (4 736 € HT à charge du conseil de fabrique et 3 180 € HT à charge de la commune),

soit 12 338 € HT à la charge de la commune.

Après un large débat, Alfred SCHMITT propose d'engager la négociation pour la cession de ce terrain par le Conseil de Fabrique à la commune. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En cas de réponse négative du conseil de Fabrique, le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU), décide la mise en place d'une clôture rue des Ecoles, sur 60 mètres, autre que du grillage mouton, avec une haie variée, la mise en place de grillage mouton vers la liaison cyclo-piétonne (côté Nord) et pour protéger l'espace dans sa globalité (côté Sud). La commission des travaux se penchera sur le choix du grillage et de la haie.

### → **Giratoire de Retschwiller**

Le Maire rappelle que le Conseil Général propose la création d'un giratoire à 4 branches (3 branches voirie départementale et 1 voie communale sur le ban de Hermerswiller) avec 3 bans impactés (Soultz-sous-Forêts, Hermerswiller – commune de Hoffen et Retschwiller. La règle de financement portait à 25% le montant à la charge de la commune de Hermerswiller/Hoffen. Le montant des travaux estimé du giratoire s'élève à 330 000€ TTC (valeur 2010).

Après discussion il avait été proposé que le financement total se porterait uniquement sur le montant des travaux strictement nécessaires à la voie communale, entre le giratoire et l'entrée de l'entreprise GUNTHER TOOLS. Le montant maximal de la participation pour la branche locale est de 27 500 € HT. Cet aménagement ne comportera pas d'îlot sur la voie communale.

La réunion du 30 juillet 2013 portait sur la participation des communes de Soultz-sous-Forêts, Hermerswiller/Hoffen, Retschwiller et de la communauté de communes du Soutzerland.

Après concertation et conformément à la décision du conseil municipal de Soultz-sous-Forêts du 3 juillet 2013, les participations suivantes sont proposées :

- Commune de Soultz-sous-Forêts : 80 %
- Commune de Hermerswiller/Hoffen : 5 %
- Commune de Retschwiller : 5 %
- Communauté de communes du Soutzerland : 10 %.

Monsieur Jean-Laurent VONAU propose, en plus, d'abonder l'ensemble de 1 000 € en tant que conseiller général du canton.

Une garantie de droit de passage permanent sur la voie communale a été faite par le Maire de Soultz-sous-Forêts au Maire de Hoffen compte tenu de la participation à hauteur de 80 %.

L'aménagement de ce giratoire nécessitera la réalisation des acquisitions foncières nécessaires à l'opération et des études complémentaires et les travaux ne seraient engagés au mieux que pour 2015 sous réserve de la réalisation des acquisitions foncières à l'amiable et que l'opération soit retenue au programme par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à l'aménagement du giratoire à hauteur de 80 % pour la branche locale, soit  $(27\,500 \text{ € HT} - 1\,000 \text{ € HT}) \times 80\% = 21\,200 \text{ € HT}$ .

### → Marquage rue des Barons de Fleckenstein/rue du Château

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de marquage zones bleues ont été effectués rue des Barons de Fleckenstein et rue du Château par la Société SIGNAUX GIROD de Bischwiller suite à mise en concurrence. D'autres traçages étaient également inclus, l'ensemble des travaux pour un montant de 5 483,58€ HT. Il reste à mettre la signalisation adéquate dont le devis s'élève à 1 692,22 € HT.

Concernant la déviation par la rue des Vignes, il est proposé la mise en place d'un cédez-le-passage à l'intersection de la rue du Maire Frédéric Laeuffer et de la rue des Vignes et de maintenir le rond-point de la rue des Vignes en l'état. Le Maire rappelle que le trottoir devant le garage MEYER, du côté rue des Vignes, est propriété privée.

Il évoque également les problèmes de visibilité au croisement rue du Château/rue des Barons de Fleckenstein (bac à fleurs d'un côté dont il faut alléger le fleurissement et signalisation de la déviation de l'autre qui est du ressort du conseil général).

Le marquage de l'arrêt bus de Hohwiller et devant la maison de retraite est également à refaire.

### → Salle annexe de la mairie

Le Maire informe le conseil municipal que la salle du rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie va être mise à disposition des associations qui occupaient la salle de motricité de l'école maternelle, les salles de la maison de la musique et des associations et le relais culturel La Saline pour leurs activités et répétitions.

L'entreprise HESS de Soultz-sous-Forêts a établi un devis pour la fourniture et pose d'un parquet contrecollé en chêne avec contre-plinthes pour un montant de 5 348 € HT.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à ces travaux.

### → Réhabilitation d'une salle de la maison des associations (ancien CMS)

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a fait établir un premier devis pour la réhabilitation de l'ancien centre médico-social (CMS) en salle de musique qui s'élève à 20 636 € HT.

Compte tenu du coût le Maire propose de ne procéder qu'à une légère réfection (peinture et revêtement de sol) et d'inscrire l'aménagement de ce local dans une vision d'ensemble du bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

### → **Rétrocession chemin privé rue de Lobsann**

Les riverains de la rue de Lobsann (entre le 18 et le 20) demandent à la commune la rétrocession de la voirie et des réseaux de leur voie privée, qui est grevée d'une servitude liée au réseau d'assainissement.

Le Maire propose que les propriétaires-riverains de cette voie mettent au préalable en place l'éclairage public ainsi que la mise à niveau des réseaux, proposition approuvée par l'assemblée.

Le problème de l'aménagement d'une aire de retournement pour le ramassage des ordures ménagères a également été évoqué.

### → **Autres**

#### • **Chauffage de l'église de Hohwiller**

L'entreprise d'électricité Marc MEYER de Bouxwiller a fait parvenir un devis pour le rajout d'éléments permettant le bon fonctionnement du chauffage électrique de l'église de Hohwiller, vu que le chauffage actuellement en place n'est pas suffisant pour chauffer l'édifice. Le montant s'élève à 1 956,85 € HT (2 340,39 € TTC). Les paroisses catholique et protestante de Hohwiller s'engagent à participer à la dépense à hauteur de 50 % du prix HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces travaux. Il accepte la contribution des paroisses catholique et protestante à hauteur de 50% HT de la facture définitive.

#### • **Voirie et éclairage public rue Louis-Philippe Kamm**

Les propriétaires des maisons neuves construites rue Louis-Philippe Kamm, côté impair souhaiteraient pouvoir bénéficier de l'éclairage public et de la voirie devant leur propriété.

Le Maire propose d'entrer en négociation avec l'Association Foncière pour l'acquisition de la portion de chemin et de faire effectuer les travaux devant ces propriétés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions.

#### • **Mur propriété BRAEUNER rue Louis-Philippe Kamm**

Monsieur BRAEUNER a interpellé le Maire pour le problème de son mur qui penche suite à des travaux dans la rue Louis-Philippe Kamm. Des vérifications vont être faites auprès des différents concessionnaires de réseaux pour vérifier si des travaux ont été entrepris et par qui.

#### • **Mur propriété SCHAAF rue de Seltz**

Madame SCHAAF a pris contact avec la mairie pour les problèmes de son mur qui menace de s'effondrer. Ce problème date de la réfection de la rue de Seltz.

## **3. URBANISME**

### → **Droit de préemption urbain**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- appartement avec cave et jardin privatif cadastré section 23 n° 531/39 lieudit « Wolfsgarten »
- terrain à bâtir cadastré section 8 n° 390/231 et 392/232 lieudit « Woegel » de contenances respectives 3,73 ares et 4,62 ares. Ce terrain fait partie du PAE (plan d'aménagement d'ensemble) rue du Vignoble
- propriété cadastrée section 211-3 n° 80/41 lieudit « 3, rue de l'Ecole » à Hohwiller d'une contenance de 4,14 ares

- appartement avec cave et jardin cadastré section 23 n° 531/39 lieudit « Wolfsgarten ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter sa décision à la prochaine séance concernant l'aliénation du bien suivant :

- propriété cadastrée section 3 n° 17 et 60/16 lieudits « 2 rue du Docteur Deutsch » et « Impasse des Sept Fontaines » de contenances respectives 5,39 ares et 0,68 are. Une partie de cette propriété est concernée par l'accès à l'impasse des Sept Fontaines vu que la voie d'accès est sur la propriété privée et que les parkings du restaurant sont sur la propriété communale. Ceci fait suite à un arrangement qui avait, en son temps, été conclu entre la commune et l'ancien propriétaire du restaurant.

Christian WAGNER propose de remettre la voie à droite, sur la propriété de la commune (côté SNCF). Pour Alfred SCHMITT il faut tenir compte du fait que ce bar contribue à la vie sociale de Soultz-sous-Forêts.

Le Maire propose de prendre contact avec les futurs acquéreurs pour convenir d'un aménagement adapté. Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins trois abstentions (Lucienne HAAS, Christian KLIPFEL et Alfred SCHMITT).

#### **4. PERSONNEL COMMUNAL**

##### **→ Heures supplémentaires de nuit**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le paiement de trois heures supplémentaires de nuit à Christian BILLMANN, Thomas GORGUS, Jean-Yves JUNG et Eric KREISS, agents des services techniques, pour leur intervention lors des festivités du 13 juillet 2013.

##### **→ Engagement d'un agent stagiaire à la médiathèque**

Le conseil municipal, par délibération du 5 septembre 2012, avait créé un emploi d'agent contractuel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à la médiathèque, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013. Marine ORENGA avait été embauchée sur cet emploi et son contrat s'arrêtera le 30 septembre 2013.

Le Maire rappelle que le titulaire de l'emploi, Olivier HIRSCH, est en détachement pour un an auprès de la Ville de Reims, du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013. Si Olivier HIRSCH est titularisé dans son emploi à Reims, la commune devra embaucher un agent à la médiathèque pour pourvoir l'emploi vacant. En cas de non-titularisation, Olivier HIRSCH devrait reprendre son emploi d'origine.

La personne susceptible d'être embauchée par la commune n'étant pas titulaire du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, elle ne pourra pas être nommée sur le poste vacant, mais pourrait être nommée stagiaire sur un emploi de catégorie C. De ce fait il faudrait créer un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>e</sup> classe, cadre C de la fonction publique territoriale et supprimer le poste cadre B.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>e</sup> classe, cadre C de la fonction publique territoriale, à la médiathèque de Soultz-sous-Forêts et de supprimer l'emploi de cadre B. L'intéressée sera rémunérée à l'indice brut 297 – indice majoré 309.

Une déclaration de vacance d'emploi sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin.

##### **→ Aide du FIPHFP pour des prothèses auditives**

Le Maire informe le conseil municipal que Marie-Louise FROESEL, directrice de la Saline, a eu la reconnaissance de travailleur handicapé pour des problèmes auditifs. Elle a dû s'équiper de prothèses auditives pour un montant de 3 580 €. Elle a bénéficié du remboursement de la Sécurité Sociale, de sa complémentaire santé et d'une aide technique de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), mais il restait à sa charge 2 241,51 €.

Une demande d'aide a été faite par la commune auprès du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) qui a répondu favorablement à cette demande. Cet organisme verse donc à l'employeur (commune) la somme de 2 241,51 €.

Comme Marie-Louise FROESEL a déboursé cet argent, il faudrait lui rembourser.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 2 241,51 € représentant l'aide du FIPHFP pour l'achat de prothèses auditives à Marie-Louise FROESEL.

## 5. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

### → Tarifs pour l'année scolaire 2013/2014

Suite aux inscriptions à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2013/2014 qui ont eu lieu ce jour, le Maire rappelle les tarifs trimestriels de l'année scolaire écoulée et propose de les reconduire pour l'année scolaire 2013/2014 :

DISCIPLINES	TARIFS SOULTZ-S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Eveil musical	54 €	61 €
Formation musicale	54 €	61 €
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123 €	138 €
Formation musicale avec autre instrument ou chant	138 €	156 €
Cours collectif de chant de 45 minutes	72 €	81 €
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	29 €	36 €
Pratique d'un 2 <sup>ème</sup> instrument	48 €	54 €
Tarif dégressif à partir du 2 <sup>ème</sup> membre de la même famille	- 21 €	- 21 €
Réduction pour les élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	- 60 %	- 60 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et arrête les tarifs d'écologie de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2013/2014 comme proposés.

### → Création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique

Pour permettre à l'école municipale de fonctionner dans les meilleures conditions, le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide de créer 11 emplois d'assistants d'enseignement artistique non titulaires, à temps non complet pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014. La durée de travail sera fonction du nombre d'élèves inscrits.

Le Maire rappelle qu'un temps complet équivaut à 20 heures de service par semaine.

## 6. AFFAIRES FINANCIERES

### → Subventions exceptionnelles

- **Cocktail Mélodies**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 40 € à l'association Cocktail Mélodies pour les grillades et boissons servies aux intervenants lors de la fête de la musique 2013.

- **Association Animation Evasion du Sultzband**

Cette association, créée en septembre 2011, a pour objet d'améliorer le bien-être des résidents de la structure en leur offrant des sorties et du matériel. La Présidente propose une sortie à Kirrwiller en décembre 2013, un mercredi ou un jeudi car ce sont les journées les moins chers. Les frais liés à cette sortie pour un groupe de 50 personnes s'établissent comme suit :

- Transport (Soultz-sous-Forêts / Kirrwiller et retour) : 390,00 €
- Repas + spectacle (46,50 €/personne) : 2 325,00 €

soit un total de 2 715,00 €.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 270 € représentant 10% de la dépense.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 270 € à l'Association Animation Evasion du Soultzerband.

### → Admission en non-valeur

EXPO EVENEMENTS a organisé, en 2009, une grande manifestation à l'espace culturel la Saline. Le prix de location s'élevait à 4 153,90 €. Des acomptes d'un montant de 2 563,34 € ont été payés, mais il reste toujours 1 590,56 € à recouvrer.

La mandataire judiciaire a confirmé au comptable public que l'état d'actif de la procédure ne permettra pas de régler un dividende aux créanciers de son rang. Le trésorier demande donc l'admission en non-valeur de cette créance. Cette décision n'éteint pas la dette du redevable mais constate l'impossibilité d'en obtenir le recouvrement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur d'un montant de 1 590,56 € et vote le crédit sur article 6541 du budget.

### → Virement de crédit

Pour permettre le paiement de la facture pour la mise en place d'Office 2010 à La Saline, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un virement de crédit de 1 100 € de l'article 2183 à l'article 2051.

### → Autres

- **Fixation des tarifs de location du théâtre du relais culturel La Saline au Ciné-Club de Wissembourg**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de maintenir les tarifs de location du théâtre du relais culturel La Saline le Ciné-club de Wissembourg, pour l'année scolaire 2013/2014, à savoir :

- 220 € la séance ciné regards
- 140 € la demi-journée pour les séances école et cinéma

- **Fixation du tarif de location des draps ou des serviettes de douche pour le gîte d'étape communal**

Le Maire informe le conseil municipal que très souvent les personnes occupant le gîte communal nécessitent des draps et (ou) des serviettes de douche. Il propose de facturer cette location 5 €/personne/jour pour un drap, une serviette de douche ou les deux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

## 7. MANIFESTATIONS CULTURELLES DU MOIS DE SEPTEMBRE

### → Ouverture de la saison culturelle

Le Maire rappelle au conseil municipal que la présentation de la saison culturelle 2013/2014 aura lieu le samedi 14 septembre 2013 à 20 heures. Elle sera suivie du spectacle d'humour et de mine « Le Naturaliste ou le voyage en ballon » et d'une réception.

### → Journée du Patrimoine

Le Maire informe le conseil municipal du programme de la journée :

- **Pôle des services de l'Hôtel de Ville**

- 14 heures à 18 heures : portes ouvertes
- 15 heures : cérémonie officielle d'accrochage du tableau de l'artiste peintre Evelyne WIDMAIER, don de l'artiste à la commune de Soultz-sous-Forêts, en présence de cette dernière

- 16 heures : présentation du livre de Jean-Claude STREICHER « *GCH ROSENTRITT déboires et revanches du directeur de la saline nationale de Sultz-sous-Forêts* » avec dédicace de l'auteur
- **Eglise Saint Jean-Baptiste de Hohwiller**
  - 8 heures à 18 heures : ouverture de l'église
  - 16 heures : visite guidée et présentation du moulin eucharistique par le Pasteur MERCKLING
- **Eglise catholique de Sultz-sous-Forêts**
  - 10 heures 30 à 18 heures : ouverture de l'église
- **Eglise protestante de Sultz-sous-Forêts**
  - 16 heures à 18 heures : ouverture de l'église avec Daniel KARCHER, organiste, qui interprétera en continu des œuvres variées et adaptées à l'orgue symphonique
  - 17 heures à 17 heures 30 : Quentin BLUMENROEDER, facteur d'orgues, présentera les travaux de restauration de l'orgue

## 8. GESTION DU PARC DU BRUEHL

### → Arrêté

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté pour régler l'utilisation du stade multisports du parc public du Bruehl afin de concilier la pratique sportive sur cet équipement avec la tranquillité des riverains, en particulier au niveau des nuisances sonores. L'accès est autorisé de 8 heures à 21 heures 30. Une extension de cette plage horaire peut être ponctuellement accordée par le Maire en cas de manifestation exceptionnelle.

### → Jeu détérioré

Suite à la vérification périodique des différents jeux de la commune (parc du Bruehl et cour de l'école maternelle) la société en charge de la maintenance de ces jeux a élaboré un rapport demandant de démonter ce jeu qui est dangereux. Le jeu en question a donc été interdit d'utilisation.

Le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision quant à la destination de ce jeu et à son remplacement. Il informe également que Monsieur Eric HITZIGER de Sultz-sous-Forêts a fait parvenir un courrier l'informant qu'il souhaiterait récupérer ce jeu, à titre gratuit et s'engage à le démonter lui-même.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

1. de céder le jeu gratuitement à M. HITZIGER qui s'engage à le démonter
2. d'installer un nouveau jeu au Bruehl.

## 9. DIVERS

### → Statut des communes associées

- **Suppression du sectionnement électoral des communes associées**

Suite à l'adoption par le Sénat en première lecture de la proposition de loi portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales, Monsieur Roland RIES, Sénateur du Bas-Rhin, a fait parvenir un courrier pour apporter des précisions sur une disposition adoptée dans le cadre de cette proposition de loi.

Cette proposition de loi réprécise le statut des communes associées suite à l'adoption de la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires qui entérine la suppression du sectionnement électoral dans toutes les communes associées dont la population est inférieure à 20 000 habitants.

L'article 2 de la proposition de loi élargit la suppression du sectionnement électoral aux communes associées dont la population est comprise entre 20 000 et 30 000 habitants et transforme les communes associées en communes déléguées.

Cette suppression du sectionnement électoral dans les communes associées engendre des modifications quant au mode d'élection des conseillers municipaux de chaque commune associée. A partir de mars 2014 les communes associées constitueront une circonscription électorale unique avec un scrutin de liste. Les conseillers municipaux seront alors élus par l'ensemble des électeurs de la commune et non par les seuls électeurs de chaque section électorale. L'établissement d'une circonscription électorale unique offrira ainsi la possibilité à tous les électeurs de désigner leur Maire. Ce nouveau mode de scrutin ne remet pas en cause la représentation des communes associées dans les conseils municipaux. Il revient simplement à chaque liste candidate aux élections municipales de s'assurer de la représentation de l'ensemble des territoires en intégrant des candidats de toutes les communes associées.

Les communes associées, transformées en communes déléguées, conservent :

- l'institution d'un Maire délégué désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle
- la création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes d'état civil concernant les habitants de la commune déléguée
- le Maire délégué remplit dans la commune déléguée les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire
- le conseil municipal d'une commune nouvelle peut décider, à la majorité des deux tiers de ses membres, la création dans une commune déléguée d'un conseil de la commune déléguée, composé d'un Maire délégué et de conseillers municipaux dont il fixe le nombre, désignés par le conseil municipal parmi ses membres.

Il revient au conseil municipal de la commune, chargé de la désignation du maire délégué, de veiller à ce que ce dernier soit bien résident de la commune déléguée.

### ➔ Diverses informations

- **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public pour l'eau potable et l'élimination des déchets.

Les rapports seront envoyés aux conseillers municipaux par courriel

- **Invitations**

- Le directeur du supermarché Match invite l'ensemble du conseil municipal à une dégustation gratuite de vins le 20 septembre 2013 après la fermeture du magasin à 20 heures
- Le Président du SCOTAN invite les conseillers municipaux à la Matinée du SCOTAN – 4<sup>ème</sup> rencontre des élus et des acteurs de l'aménagement du territoire en Alsace du Nord le samedi 19 octobre 2013 de 8h30 à 12h30 au séminaire des jeunes de Walbourg. Pour permettre à chacun de choisir la table ronde thématique à laquelle il souhaite assister, l'invitation sera scannée et envoyée par courriel

### ➔ Prochaines réunions et manifestations

- 14.09.2013 : ouverture de la saison culturelle du relais culturel La Saline
- 15.09.2013 : Journée du Patrimoine
- 02.10.2013 à 20h15 : réunion du conseil municipal